

Service : Direction commande
publique - Ingénierie du bât.
Réf : IL/FP/LN
Tél. : 04 66 56 42 58

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 01/07/2026

ID : 030-200003325-20260629-CS2026_02_01A-DE



CS2026_02_01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 29 JUIN 2026

Convoqué le 23 juin 2026, le Comité Syndical du SMTBA s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME, à Alès, le lundi 29 juin 2026 à 17 h 30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS (11) :

Christophe RIVENQ, Jean-Luc GIBELIN, Jacques PEPIN, Aurélie GENOLHER, Denis KUCHARCZAK, Jalil BENABDILLAH, Liliane ALLEMAND, Lionel ANDRE (pouvoir à Jacques PEPIN), Marc BENOIT (suppléant de Jean-Charles BENEZET), Claire LAPEYRONIE (pouvoir à Aurélie GENOLHER), Philippe RIBOT (pouvoir à Liliane ALLEMAND)

ABSENTS EXCUSÉS (5) :

Régis BAYLE, Ghislain CHASSARY, Kathy GUYOT, Monique NOVARETTI, Fabrice VERDIER

Madame Aurélie GÉNOLHER est désignée secrétaire de séance.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Création, élection et désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et du Jury de concours de maîtrise d'œuvre

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique ,

Vu la délibération CS2026_01_06 du Comité Syndical du 7 mai 2026 fixant les conditions de dépôt des listes,

Vu les listes adressées au Président,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est obligatoire pour les marchés passés selon une procédure formalisée,

Considérant qu' elle est présidée, de droit, par le Président et comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que le jury de concours de maîtrise d'œuvre comprend les membres élus de la CAO ainsi que, le cas échéant, des personnalités qualifiées ;

Considérant que le Président de la Commission d'Appel d'Offres peut s'adjoindre avec voix consultatives, de conseils de personnalités en raison de leurs compétences dans la matière objet de la consultation, la convocation à la Commission d'Appel d'Offres valant désignation nominativement de celles-ci ;

Considérant au regard de ce qui précède, qu'il appartient désormais au Comité Syndical de procéder à l'élection puis à la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et Jury de concours de maîtrise d'œuvre,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

Article 1

De la création de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte des Transports publics du Bassin d'Alès.

Article 2

De procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres conformément aux textes en vigueur.

Est Président de la Commission d'Appel d'Offres : Christophe RIVENQ

Sont élus :

Membres titulaires :

- Jean-Luc GIBELIN
- Jacques PEPIN
- Aurélie GÉNOLHER
- Liliane ALLEMAND
- Jalil BENABDILLAH

Membres suppléants :

- Fabrice VERDIER
- Denis KUCHARCZAK
- Claire LAPEYRONIE
- Lionel ANDRÉ
- Ghislain CHASSARY

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont également élus membres du Jury de concours de maîtrise d'œuvre.

AUTORISE

Le Président à désigner, en tant que de besoin, les personnalités qualifiées appelées à siéger au jury de concours.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Christophe RIVENQ

Le secrétaire de séance,
Aurélie GENOLHER

